

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-0994

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan de développement d'une logistique urbaine durable - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, le groupe La Poste et la Ville de Lyon

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieu, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

Conseil du 14 mars 2022**Délibération n° 2022-0994**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan de développement d'une logistique urbaine durable - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, le groupe La Poste et la Ville de Lyon

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'explosion de la demande en infrastructures du dernier kilomètre, depuis le développement de l'e-commerce et de la vente en ligne, se heurte aujourd'hui à la difficulté du territoire à répondre à ces nouvelles attentes. Face à ces constats, la Métropole de Lyon déploie, en transversalité avec les autres politiques publiques, une stratégie ambitieuse en matière de mobilité des marchandises. Il s'agit pour elle de catalyser les évolutions du secteur en faveur d'une transformation vertueuse sur les plans environnemental, sanitaire, social et économique.

La Métropole, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la Ville de Lyon, en tant que gestionnaire du stationnement et des aires de livraison, et La Poste, en tant qu'opérateur du service universel du courrier et du colis, conscientes des enjeux liés à la structuration d'une filière locale de logistique urbaine plus vertueuse, souhaitent agir de concert en faveur d'une logistique urbaine éco-responsable, par la décarbonation et la massification des flux distribués dans la Métropole, à l'horizon 2026. Les 3 partenaires se donnent pour objectifs de contribuer visiblement à la décongestion urbaine, à la lutte contre les dérèglements climatiques, à l'amélioration de la qualité de l'air et au développement de nouveaux services et de nouveaux emplois.

II - Objectifs du partenariat

Compte tenu des enjeux importants liés à la transformation vertueuse de la logistique urbaine sur les plans environnemental, sanitaire, social et économique, il est proposé de mettre en place un partenariat public-public avec le groupe La Poste et la Ville de Lyon, d'une durée de 4 ans, afin de se doter d'un cadre d'action dont bénéficieront l'ensemble des opérateurs de la logistique urbaine, afin de converger vers une logistique urbaine écoresponsable à horizon 2026 :

- action 1 : intégrer les besoins de la cyclo-logistique par :

- . l'identification des itinéraires et voies utilisables par ce mode de transport au regard des aménagements cyclables définis par la Métropole,
- . la définition des conditions de livraison et de stationnement spécifiques, notamment au regard de l'expérience des cyclo logisticiens travaillant pour le groupe La Poste,
- . l'évaluation des besoins en bornes de recharge électrique nécessaires à l'approvisionnement des batteries,
- . l'étude des formats d'accueil innovants, multi-opérateurs, tels des maisons des coursiers, etc.,

- action 2 : produire un schéma optimal des équipements immobiliers de logistique urbaine : par la réalisation d'un diagnostic des équipements immobiliers existants, l'établissement d'un schéma optimal des implantations, etc.,

- action 3 : identifier et mettre en cohérence une réglementation adaptée au stationnement des véhicules de transports de marchandises par une définition d'aménagements réglementaires sur la Ville de Lyon permettant un stationnement optimisé des véhicules de transport de marchandises,
- action 4 : activer le levier de la commande publique par l'intégration de la logistique urbaine dans les achats de fournitures dans le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) établi par la Métropole et la Ville de Lyon,
- action 5 : réussir la livraison à la 1^{ère} présentation par la réalisation d'un diagnostic pour définir les quartiers/secteurs de la Ville de Lyon sur lesquels des solutions opérationnelles seront proposées,
- action 6 : intégrer, dès la planification, la fonction logistique dans les opérations d'aménagement, les nécessités de la logistique urbaine en évaluant sa prise en compte dans les documents cadres actuels portés par la Métropole,
- action 7 : participer à la planification des implantations des infrastructures de recharge et d'avitaillement par l'établissement d'une cartographie des besoins, tous modes (véhicules utilitaires légers, poids lourds, vélos cargos) et toutes motorisations confondues : bornes de recharge électrique, stations bioGNV, éventuellement hydrogène,
- action 8 : proposer aux commerçants et artisans des services logistiques de proximité par la définition d'actions d'accompagnement auprès de cette filière pour favoriser une logistique durable et vertueuse ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prend acte de la convention de partenariat public-public à passer entre la Métropole, la Ville de Lyon et le groupe La Poste pour la mise en place du plan de développement d'une logistique urbaine durable.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-275668-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
